



DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
CCEPPG

SAINT PANTALEON LES VIGNES

**CARTE COMMUNALE
II PLAN DE ZONAGE**

Mai 2018

CROUZET URBANISME
19 Grande Rue - 26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Tél. : 04 75 96 89 03
e-mail : crouzet.urbanisme@orange.fr

C Secteurs où les constructions sont autorisées

A&N Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Bâtiments existants mais non encore cadastrés.

PPRI du bassin versant du Lez

- Zone orange
- Zone rouge